

Schema d'Amenagement et de Gestion des Eaux du bassin ferrifere

Le projet de SAGE

- Projet adopté par la Commission Locale de l'Eau (CLE) le 3 septembre 2012
- Projet en cours de consultation auprès des organismes publics





Une déclinaison locale des politiques publiques de l'eau

Le SAGE constitue une déclinaison locale du **SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux)** Rhin Meuse approuvé le 27 novembre 2009.

Il fixe des objectifs d'utilisation, de mise en valeur, de protection qualitative et quantitative des ressources en eaux superficielles et souterraines, ainsi que les conditions de réalisation de ces objectifs.

Il concourt ainsi à l'atteinte des objectifs de bon état des masses d'eau de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau (DCE) et du Grenelle de l'environnement.

Le SAGE comporte :

- ▶ un plan d'aménagement et de gestion durable (PAGD) de la ressource en eau et des milieux aquatiques,
- ▶ un règlement et des documents cartographiques.

La plus-value du SAGE du bassin ferrifère

Le SAGE aborde des thématiques spécifiques de son territoire :

- la ressource en eau contenue dans les réservoirs miniers,
- les cours d'eau dont le débit d'étiage a été modifié après l'envoyage de ces réservoirs.

Le SAGE dispose d'une portée juridique forte :

- le PAGD est opposable à l'administration,
- le PAGD est opposable aux documents d'urbanisme (SCoT, PLU, cartes communales),
- le règlement est opposable aux tiers.

Le SAGE est fondé sur une démarche de concertation :

- le SAGE met en réseau l'ensemble des acteurs de l'eau au travers notamment de la CLE,
- la CLE est consultée pour certains projets dans le domaine de l'eau (dossiers d'autorisation au titre de la loi sur l'eau par exemple).

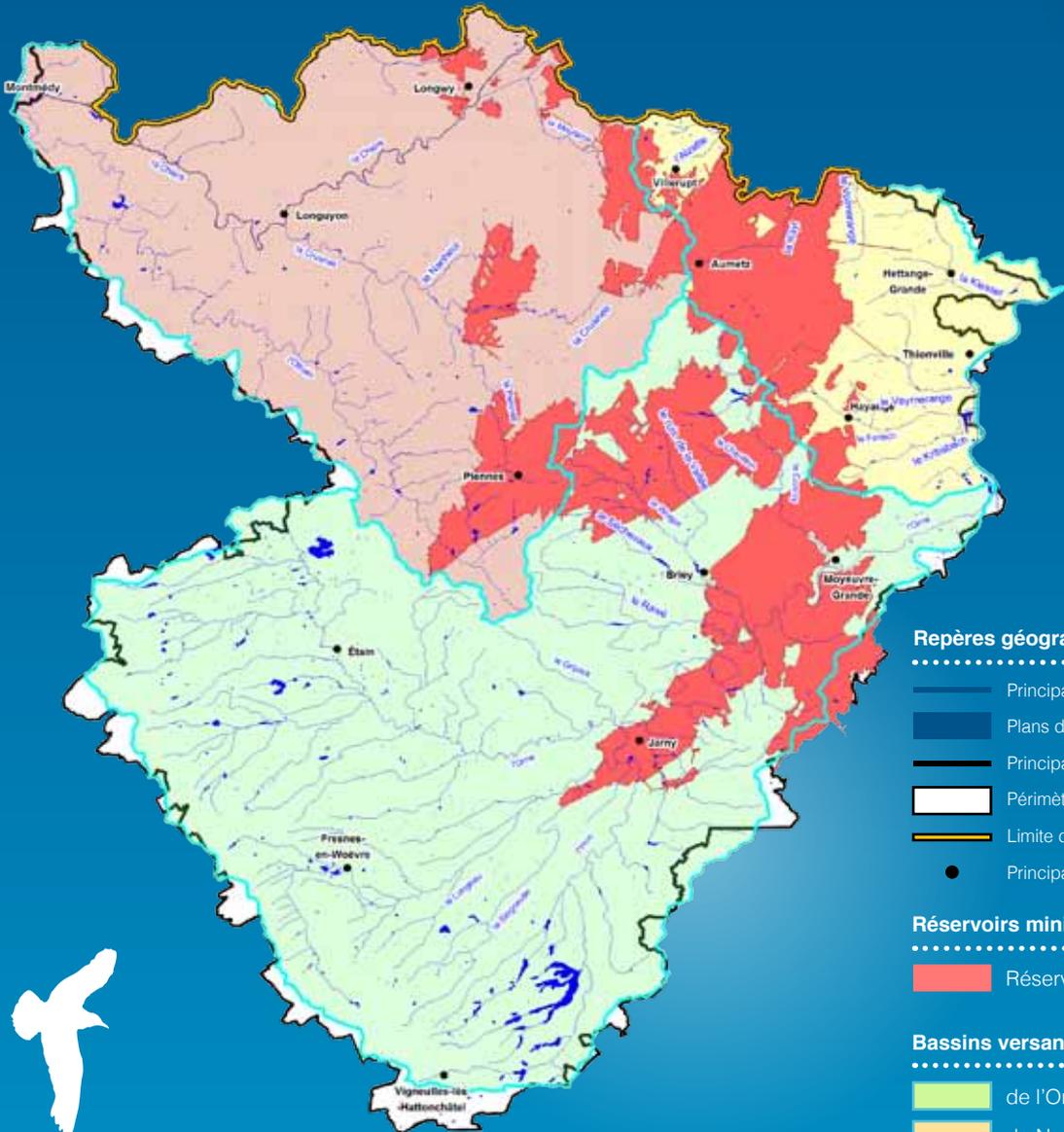
Le territoire du SAGE du bassin ferrifère

Le territoire du SAGE du bassin ferrifère s'étend sur trois départements de la région Lorraine (Meurthe-et-Moselle, Meuse et Moselle) et regroupe 258 communes.

Ce périmètre représente une superficie de 2418 km², et englobe trois bassins versants principaux :

- le bassin versant de l'Orne et de tous ses affluents ;
- le bassin versant de la Chiers et de ses affluents jusqu'à la confluence avec l'Othain (inclus) ;
- le bassin versant « Nord » comprenant des cours d'eau affluents ou sous-affluents de la Moselle, ou dont seul le cours amont est en territoire français.

LE PERIMETRE DU SAGE DU BASSIN FERRIFERE



Repères géographiques

- Principaux cours d'eau dans le périmètre du SAGE
- Plans d'eau dans le périmètre du SAGE
- Principaux cours d'eau hors du périmètre du SAGE
- Périmètre du SAGE
- Limite état
- Principales villes

Réservoirs miniers

- Réservoirs miniers

Bassins versants

- de l'Orne
- du Nord
- de la Chiers



Deux grandes régions naturelles peuvent être distinguées :

- ▶ la plaine de la Woëvre, constituée de terrains argileux imperméables (au sud-ouest du territoire), secteur essentiellement rural ;
- ▶ le plateau marno-calcaire du Pays-Haut (au nord du territoire).

Sur le territoire du SAGE, les surfaces agricoles représentent près des deux tiers de la surface totale, les surfaces de forêt et de milieux semi-naturels en représentent plus du quart, tandis que les surfaces artificialisées, essentiellement urbaines, représentent presque 8 % de la surface totale.





L'ELABORATION DU SAGE



Si l'exploitation minière a constitué une opportunité économique majeure pour la Lorraine au XX^e siècle, son arrêt a engendré des problèmes importants qui ont affecté les populations concernées, non seulement en termes de gestion de l'eau mais aussi par rapport à l'urbanisme.

Ce passé redevient aujourd'hui une force pour le territoire en laissant une ressource en eau contenue dans les réservoirs miniers de plus de 500 millions de m³.

.....
Une gestion durable et patrimoniale de la ressource en eau des réservoirs miniers est à mettre en place,
 ainsi qu'une reconquête du cadre de vie.



Fabrice Jouanne

Débordement du bassin Nord dans la Fensch



Les objectifs du PAGD

Enjeu Ressources en eau et Alimentation en Eau Potable (AEP)

Bien qu'il n'y ait globalement pas de pression quantitative, les ressources en eau du territoire subissent des pressions en termes de qualité (teneur importante en nitrates ou en sulfates)

- Objectif 1** - Préserver la qualité et l'équilibre quantitatif des ressources en eau à long terme
- Objectif 2** - Sécuriser l'AEP à long terme
- Objectif 3** - Protéger les captages AEP
- Objectif 4** - Organiser une gestion durable et concertée de la ressource en eau des réservoirs miniers



Stéphanie Girès

Enjeu Cours d'eau

De nombreux cours d'eau du territoire sont dégradés et ne répondent pas aux objectifs de bon état de la Directive Cadre Européen sur l'Eau (DCE).

- Objectif 5** - Améliorer la qualité physique des cours d'eau et rétablir leurs fonctionnalités
- Objectif 6** - Adopter une gestion intégrée et concertée des bassins versants des cours d'eau dont le débit d'étiage a diminué significativement et durablement après l'ennoyage
- Objectif 8** - Améliorer la gestion des plans d'eau



SINBIO

Enjeu Zones Humides (ZH)

De nombreuses zones humides ont disparu sur le territoire, en lien avec l'urbanisme et certaines pratiques agricoles.

- Objectif 7** - Préserver, restaurer et gérer les zones humides



Conservatoire des Sites Lorrains

Objectifs transversaux

- Objectif 9** - Fiabiliser la gestion des systèmes d'assainissement existants et optimiser l'assainissement des communes rurales
- Objectif 10** - Limiter les pollutions d'origine industrielle et les pollutions diffuses d'origine agricole et non agricole
- Objectif 11** - Gérer le risque inondation de manière globale et intégrée



Fabrice Jouanne

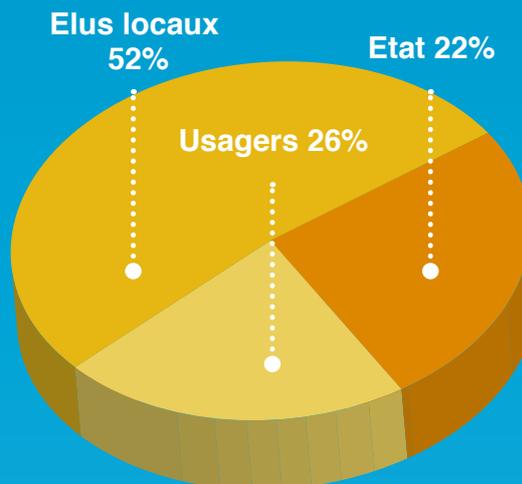
Les objectifs du projet de SAGE sont déclinés en 68 préconisations : recommandations (actions à mettre en œuvre par les maîtres d'ouvrage locaux, recommandations de portée générale ou de gouvernance) et actions de la future structure porteuse pour la mise en œuvre du SAGE (animation, sensibilisation, connaissance,...).

Des règles spécifiques pour atteindre les objectifs

- Article 1 :** Respect du Débit Minimum Biologique pour les prélèvements dans les aquifères en liaison hydraulique avec un cours d'eau dont le débit d'étiage a diminué après l'ennoyage
- Article 2 :** Prise en compte de la sensibilité du milieu récepteur dans les projets d'assainissement dès les études préalables (secteurs dégradés)
- Article 3 :** Respect de prescriptions techniques pour les ouvrages et prélèvements dans les réservoirs miniers / Interdiction de forages dans les Périmètres de Protection rapprochés des captages d'Alimentation en Eau Potable (AEP) dans les réservoirs miniers
- Article 4 :** Aménagement de sorties de drain avant rejet dans les cours d'eau (secteurs dégradés)
- Article 5 :** Limitation des aménagements en lit mineur (secteurs dégradés)
- Article 6 :** Limitation des aménagements en lit majeur (secteurs dégradés)
- Article 7 :** Limitation de la création de plans d'eau (en barrage et en dérivation des cours d'eau)
- Article 8 :** Limitation de l'assèchement, de la mise en eau, de l'imperméabilisation et du remblaiement des zones humides prioritaires pour la gestion de l'eau

LES ACTEURS DE L'ELABORATION DU SAGE

La Commission Locale de l'Eau (CLE), assemblée délibérante dépourvue de personnalité juridique est chargée d'élaborer le SAGE. Organe de concertation, elle regroupe des élus, des usagers, ainsi que les services de l'Etat concernés.



La Région Lorraine, structure porteuse pour l'élaboration du SAGE, assure le secrétariat technique et administratif de la CLE, ainsi que l'animation du SAGE. Elle est maître d'ouvrage des études nécessaires à l'élaboration du SAGE.

LA MISE EN ŒUVRE



Mise en œuvre réglementaire du SAGE (opposabilité, consultation de la CLE pour les projets dans le domaine de l'eau) : dès l'approbation du SAGE

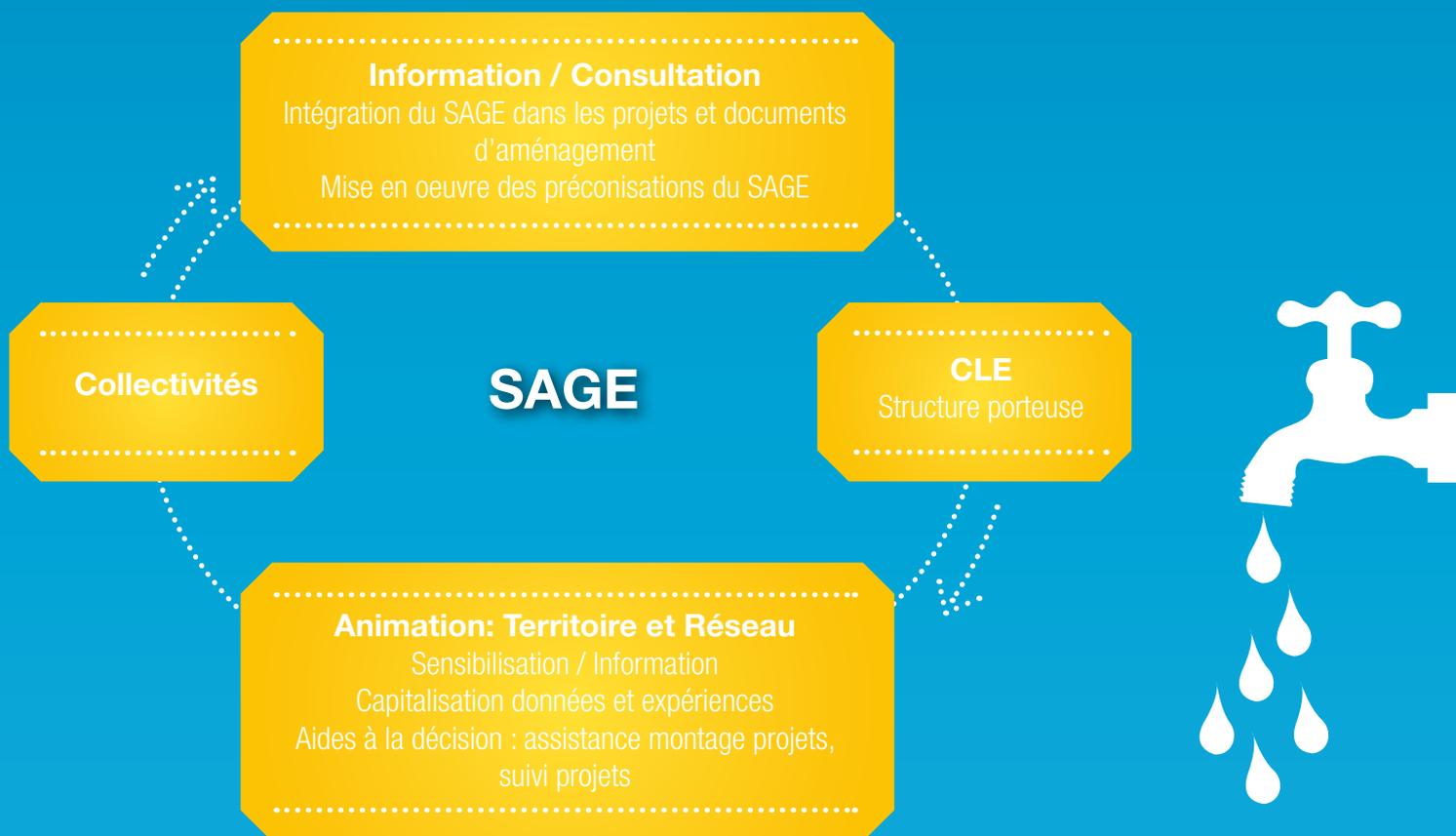
Mise en œuvre opérationnelle des préconisations du SAGE : Dès maintenant

- ▶ Actions de la structure porteuse (exemple : inventaire des zones humides)
- ▶ Actions mises en œuvre par les maîtres d'ouvrage locaux (exemple : programmes de restauration de cours d'eau sur le territoire du SAGE dans le cadre du Contrat de Projet Etat Région 2007-2013 ; en partenariat avec la Région Lorraine, l'Agence de l'Eau Rhin Meuse, les Conseils Généraux).



Stéphanie Grès

Chantier de renaturation du Longeau en cours - mai 2012 (reméandrage et plantation sur berges)





Contact

Région Lorraine

.....
Pôle Appui aux Territoires
Secteur Après-Mines et Conversion
Place Gabriel Hocquard – BP 81004
57036 Metz – Cedex 1

 **N° Vert 0 800 37 37 37**

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Site internet du SAGE :
www.lorraine.eu/sagebf

